

Objet : APPUI TECHNIQUE AUX TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE MISE AUX NORMES DES PISTES DFCI - ANNEE 2025

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU le devis d'appui technique présenté en date du 30 janvier 2025 par le bureau d'étude AEF domicilié à PEZILLA DE LA RIVIERE, pour un montant de 10.000,00 € HT, soit 12.000.00 € TTC.

Considérant la nécessité d'entretenir et de mettre en état les pistes DFCI afin de garantir la sécurité de la population et la protection des massifs ;

#### DÉCIDE

Article 1 : De confier pour l'année 2025 l'appui technique des travaux d'équipement et de remise en état des pistes DFCI, au bureau d'étude AEF domicilié à PEZILLA DE LA RIVIERE, pour un montant de 10.000,00 € HT, soit 12.000.00 € TTC.

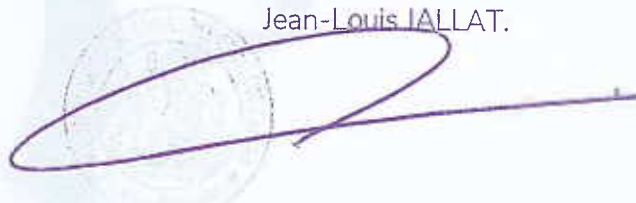
Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la Collectivité.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Publique assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 31 janvier 2025

Le Président,

Jean-Louis IALLAT.





**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CONFLENT CANIGO  
HOTEL DE VILLE  
66500 PRADES**

Pézilla la Rivière le 30 janvier 2025

**DEVIS POUR UN APPUI TECHNIQUE AUPRES DES COMMUNES MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT – 2025**

Préparation du programme des travaux

Il s'agit de mettre en œuvre, à partir des études préalables, le montage des dossiers de demande de subvention (chiffrage, plans, dossiers, délibération...).

Les travaux projetés étant complexes, il est nécessaire de réaliser avant toute programmation des études de faisabilités techniques et foncières.

Les tracés des ouvertures des nouvelles pistes DFCI seront réalisés puis reportés sur cadastre. Une aide technique pourra être nécessaire auprès des propriétaires pour les informer des projets. Dans les cas de mises aux normes de pistes existantes, il n'y aura pas de tracé à réaliser, mais un report sur fond cadastral de l'emprise des élargissements.

Une fois les travaux définis, le prestataire établira le dossier de demande de subvention (devis estimatif et quantitatif, plans des travaux, autres pièces réglementaires...) qui sera fourni aux financeurs.

Préparation du programme des travaux présentés au programme réparation équipement DFCI 2025 (financé par le Conseil départemental)

Appui aux communes

Le prestataire sera amené à accompagner les communes dans :

- Le règlement de litige qui pourrait apparaître sur un projet DFCI.
- Les procédures réglementaires particulières ( zonage environnemental) sur les ouvrages.
- La concertation avec les différents services ayant un lien avec la DFCI ( SDIS, DDTM, CD, CA, ONF,...)
- L'appui fond vert

**DEVIS ESTIMATIF**

Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<b>Préparation du programme de travaux</b>				
Ouverture de piste : Tracé, report et estimation	ml	1000	1,00 €	1 000,00 €
Mise au norme de piste : report et estimation	ml	2000	0,50 €	1 000,00 €
Appui technique (réunions, préparation convention de passage, courriers, plans...)	j	10	500,00 €	5 000,00 €
Elaboration et suivi des dossiers de demande de subvention	j	6	500,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>10 000,00 €</b>

**MONTANT HT : 10 000 €****TVA 20% : 2000 €****MONTANT TTC : 12000 €**

Arrêté le présent devis à la somme de douze mille euros TTC.

à Prades, le 31 janvier 2025  
le Président,  
JL JALLAT



L'EXPERT FORESTIER  
Jérôme LOUVET

**AEF J.LOUVET**

Bureau d'études, Ingénierie, Expertise et Gestion

Expert Forestier Agréé membre du Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière

Adresse : 16, Chemin de Thuir - 66370 PEZILLA LA RIVIERE

Port. : 06-11-52-81-76 ; Email : j.louvet@aef-expert-forestier.fr

SASU au capital de 10 000 € - 879 783 033 RCS Perpignan

**CC CONFLENT CANIGO APPUI TECHNIQUE DFCI – Conseil Départemental 66 – ex 2025**

**ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE L'OPERATION**

Je soussigné Jean-Louis JALLAT, Président de la Communauté de Communes Conflent Canigo, atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'exercice 2025, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

- ✓ Ne soit reconnu complet par les services départementaux,

Ou

- ✓ A défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de trois mois (3 mois) à compter de la date de réception du dossier par les services départementaux. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

OBJET DE L'OPERATION :

**Appui technique DFCI auprès des 45 Communes de la Cc Conflent Canigó**

COUT GLOBAL DE L'OPERATION : **10 000 € ht€**

**pour une dépense subventionnable de 6 000 €ht**

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer Madame la Présidente du Conseil Départemental afin qu'elle prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article R2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à PRADES, le 31 janvier 2025

Le Président,  
JLJALLAT

**CC CONFLENT CANIGO APPUI TECHNIQUE DFCI – Conseil Départemental 66 – ex 2025**

**ATTESTATION DE LIBRE DISPOSITION**

Je soussigné Jean-Louis JALLAT, Président de la Communauté de Communes Conflent Canigo, atteste avoir la libre disposition :

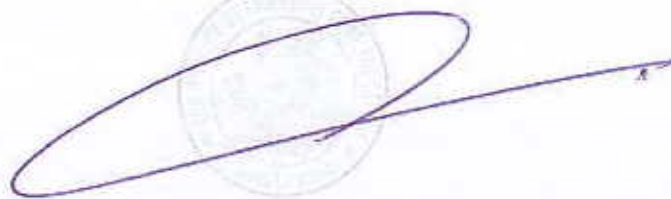
- ✓ Des emprises foncières concernées par les pistes DFCI.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

à PRADES, le 31 janvier 2025

Le Président,

JL JALLAT





## COORDONNEES ADMINISTRATIVES DE LA COLLECTIVITE

## Communauté de Communes Conflent Canigó

☎ : 04 68 05.05.13

📍 : Hôtel de Ville - Route de Ria  
66500 PRADES  
Numéro SIRET : 200 049 211 000 10  
Numéro SIREN : 200 0429 211  
Code APE : 8411Z

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

BANQUE DE FRANCE			
RC PARIS B 572104891			
Relevé d'identité bancaire			
Titulaire :	TRESORERIE DE PRADES		
Domiciliation :	BDF PERPIGNAN		
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N°COMPTE	
CLE RIB			
30001	00631	D 6650000000	56
Identification internationale			
IBAN FR38 3000 1006 31D6 6500 0000 056			
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPCCT			

Fait à PRADES, le 31 janvier 2025

Le Président,

JL JALLAT